

PLAN D'HABITAT DE LA HAUTE-GARONNE 2020-2026

LE PLAN HABITAT DE LA HAUTE-GARONNE

Trois documents cadre des politiques de
l'habitat, du logement et de l'hébergement



La révision conjointe des trois plans départementaux relatifs au logement débutée en 2018, a permis d'aboutir fin 2019 à la validation des 3 documents cadres de l'habitat en Haute-Garonne :

- ▶ le plan départemental de l'habitat (PDH), qui vise à mettre en cohérence les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un programme local de l'habitat et les autres ;
- ▶ le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), qui vise à définir et harmoniser l'ensemble des actions en direction des ménages en situation précaire ;
- ▶ le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV), qui fixe les obligations des collectivités en matière d'habitat des gens du voyage : création d'aires d'accueil, mise en œuvre de solutions de sédentarisation et réalisation des aires de grand passage.

UNE ÉLABORATION CONJOINTE ET CONCERTÉE

La démarche a été jalonnée de moments d'échange et d'enrichissements par les contributions des acteurs de l'habitat dans le département, du diagnostic à la discussion sur les orientations et actions à mener pour la période 2020-2025.

Des Assises de l'habitat sont tenues en avril 2019 et des rencontres territoriales ont été organisées dans les territoires pour être au plus proche des élus et acteurs locaux.

Un diagnostic commun



3 documents d'orientations et d'actions



7 cahiers de territoire déclinants les 3 schémas



Une gouvernance articulant les trois Plans

LE PLAN HABITAT DE LA HAUTE-GARONNE

LE PDH (2020-2026)

Le Plan Départemental de l'Habitat vise à assurer une cohérence entre les politiques de l'habitat et permettre de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales.

Axe 1 : Produire et diversifier pour mieux répondre aux besoins en logement des hauts-garonnais

Axe 2 : Améliorer, adapter, qualifier l'habitat existant

Axe 3 : Asseoir la solidarité et la cohésion territoriale

Axe 4 : Répondre à la diversité des situations résidentielles

Axe 5 : Observer, coordonner, informer et animer : la gouvernance du plan habitat 31

LE PDALHPD (2019-2023)

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées vise à permettre l'accès (et le maintien) de tous à un logement ou à un hébergement et assurer un accompagnement adapté à chaque situation.

Axe 1 : Maintenir l'effort de production et bien répartir le développement du parc à très bas loyer

Axe 2 : Se mobiliser ensemble autour de l'élargissement de l'accès au parc social des publics du Plan

Axe 3 : Améliorer les capacités à faire face aux besoins d'urgence ET impulser la stratégie du logement d'abord

Axe 4 : Assoir une installation durable et réussie dans le logement : l'accompagnement, pilier du 6ème Plan

Axe 5 : Eviter l'aggravation des situations : lutter contre le mal logement et anticiper les risques de perte du logement

LE SDAHGV (2020 - 2025)

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage devient le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. La volonté d'impulser un nouvel élan traduit ce changement : le schéma entend relancer mais aussi diversifier les réponses proposées.

Axe 1 : La connaissance partagée des besoins

Axe 2 : La fluidification et l'amélioration des conditions d'accueil

Axe 3 : L'impulsion au développement de solutions adaptées à l'ancrage

Axe 4 : L'amélioration de l'anticipation et de l'organisation des grands passages

Axe 5 : L'ancrage territorial de l'accompagnement et la mobilisation de l'accès aux droits

Ces 3 plans sont fondés sur un **diagnostic commun** organisant les constats sur la situation du département en matière de démographie, économie, besoins sociaux, et besoins liés aux différents âges et situations, et sont déclinés dans **7 cahiers de territoires**, qui précisent et territorialisent les orientations des 3 plans pour chaque territoire.

GOVERNANCE ET ANIMATION

Des rencontres territoriales et Assises de l'habitat seront organisées périodiquement, afin de prolonger la démarche de territorialisation et poursuivre la dynamique de coproduction engagée pour la révision des trois documents.

En cette période d'incertitudes où la crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire aura de lourdes répercussions sur les capacités des individus à se loger décemment, l'importance de ces rencontres et échanges est renforcée. Il faut plus que jamais se donner les moyens d'adapter collectivement la politique de l'habitat et du logement à cette situation inédite.

L'observatoire de l'habitat doit être l'outil capable de repérer les tendances nouvelles au service des politiques de l'habitat et de l'hébergement à différentes échelles, au service des politiques locales et de leur mise en œuvre sur les territoires.

Il constitue ainsi le dispositif d'observation partenarial du plan. A ce titre, il vise à mesurer et à mutualiser des informations et des données sur l'ensemble des thèmes du plan habitat, et produire et partager de la connaissance et des études, pour répondre collectivement aux orientations et aux actions à mener.

Son rôle est également d'apporter un appui aux territoires sur la connaissance et la compréhension des dynamiques habitat afin d'éclairer les choix et conforter l'action, et d'informer sur les évolutions réglementaires touchant les domaines habitat et hébergement. Il vise enfin à constituer un espace d'échange et de partage avec les acteurs de l'habitat et des territoires autour des politiques publiques et leur articulation locale, permettant de favoriser le partage d'expériences et de méthodes, et ainsi de prolonger la dynamique de coproduction engagée lors de la réalisation du plan habitat.